

Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission de l'informatique et de la communication, acceptée par le Conseil municipal le 30 novembre 2005, intitulée: «Branchons le décodeur pour les séances du Conseil municipal retransmises sur TV Léman bleu!»

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à lui soumettre dans les plus brefs délais, en lien avec le Grand Conseil avec le souhait d'une participation équitable, un projet de nature à améliorer les retransmissions des séances plénières du Conseil municipal par TV Léman bleu, en proposant à cet effet des options différentes chiffrées sans aucune augmentation budgétaire.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le matériel d'enregistrement (caméra, etc.) étant mis à disposition par l'Etat, notre possibilité d'interventions est fort réduite.

Nous tenons néanmoins à souligner que de grand progrès ont été effectués et que tout le matériel a été remplacé dernièrement.

D'autre part, TV Léman bleu indique à chaque discussion quel objet est à l'examen par une bande déroulante qui s'affiche en bas de l'écran.

Enfin, dans le nouveau contrat de prestations signé entre TV Léman bleu SA et la Ville de Genève, il est prévu d'offrir des débats avant les séances ou pendant les pauses du Conseil municipal. Cela permettra de renseigner encore mieux nos citoyens sur les enjeux des objets à l'ordre du jour.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
André Hediger

Le 4 avril 2007.